



Le Cercle d'Esgrime de Reims a le plaisir
de vous inviter au

*Challenge de
l'effervescence
De la Ville de Reims*

Le jeudi 11 novembre 2021

**Complexe Sportif René TYS
Impasse Léo Lagrange 51100 Reims
(Autoroute A4 Sortie Reims Cathédrale)**

Compétition inter régionale au fleuret avec la participation de nombreux clubs extérieurs à la ligue. (Senlis, Melun, Paris CEP, Belfort, Antony, Henin Beaumont, Meaux, Mets, Dijon, Mennecey, plusieurs clubs Belges...)

REGLEMENT

1/ Catégories et armes

M9	nés en 2013 et après	fleurets électriques lame 0
M11	nés en 2011-2012	fleurets électriques lame 0-2
M13	nés en 2009-2010	fleurets électriques lame 0-2
M15	nés en 2007-2008	

2/ Tenue

Tenue 350N
Sous cuirasse 800N pour les M15.



3/ Licence

Présentation obligatoire de la licence 2021/2022 (sauf inscription sur le site FFE)

4/ Droits d'engagement & inscriptions

Les droits d'engagement sont de 10 € par tireur

Inscriptions en ligne : sur le site de la FFE rubrique compétition

(www.extranet.escrime-ffe.fr)

A cas de retard :

e-mail du club : venard.catherine@gmail.com (06.60.70.46.81)

site du CER : cereims51@gmail.com

5/ Horaires

Catégorie		Appel
M15	G et F	8h30
M13	G et F	10h30
M11	G et F	11h30
M9	G et F	12h30

Le scratch intervient 30 minutes plus tard.

6/ Formule

1 tour de poule avec décalage par club.

Tableau d'élimination directe sans repêchage pour tous

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition.

Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

7/ Arbitrage

Les clubs inscrivant **4 tireurs** ou plus seront tenus de présenter un seul arbitre conformément au règlement en vigueur selon le barème de la ligue Champagne Ardenne.

Maitre Vénard-Rothier sera responsable des arbitres et veillera à donner des indemnités (proportionnellement au temps passé et fonction des diplômes).



8/ Récompenses

- Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

9/ Buvette

Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles de notre club assureront un service de restauration, avec boissons, sandwichs, friandises.

10/ Procédure Covid

Le pass sanitaire ou test PCR ou antigénique de moins de 72H et le port du masque seront exigés pour le public et sportif pour accéder au lieu de compétition et durant tout l'événement, comme indiqué dans le protocole sanitaire de la FFE : <https://www.escrime-ffe-.fr/fr/1-escrime/pratique-de-l-escrime-et-protocoles-sanitaires/les-protocoles.html>

10/ Plan

Complexe Sportif René Tys

36 Rue Léo Lagrange
51100 Reims (A coté du Stade de Reims)

